



**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative aux modalités d'accès  
du Commissariat général au développement durable aux services bêta.gouv de la  
direction interministérielle du numérique**

Entre

Le **Commissariat général au développement durable (CGDD)** représenté par  
Florence Macé, Sous-directrice des affaires générales,  
Ci-après dénommé « le délégant »,

Et

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,  
Représentée par Stéphanie Schaer, directrice de la DINUM.  
Ci-après dénommée « le délégataire » ou « la DINUM »,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le présent avenant (ci-après dénommé « l'Avenant ») a pour objet de modifier le texte de la convention de délégation de gestion entre le CGDD et la DINUM relative aux modalités d'accès du CGDD aux services bêta.gouv. Il a pour objet de modifier les modalités d'exécution financier de la convention (ci-après dénommée « la Convention »).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 : modification de l'article 6 de la Convention

L'article 6 de la Convention est modifié comme suit : les mots « l'UO 0159-CGDD-INUM » sont remplacés par « l'UO 0159-CGDD-DNUM » et le tableau :

Programme 159	
Code du comptable assignataire	FAC9490075
Domaine fonctionnel	0159-10-08
Centre financier	0159-CGDD-INUM
Activité	15910000801
Axe ministériel 2	24/Lab/18

est remplacé par :

Programme 159	
Code du comptable assignataire	FAC9490075
Domaine fonctionnel	0159-10-08
Centre financier	0159-CGDD-DNUM
Activité	15910000801
Axe ministériel 2	24/SRI/SPHER

Les autres clauses de la Convention demeurent inchangées.

## **Article 2 : Publication et information**

Le présent Avenant sera publié au bulletin officiel du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il sera également publié sur le site gouvernement.fr géré par le service d'information du gouvernement ([www.gouvernement.fr/publications-officielles/delegations-de-gestion](http://www.gouvernement.fr/publications-officielles/delegations-de-gestion)) et par le délégataire sur la plateforme data.gouv.fr.

Un exemplaire sera communiqué aux contrôleurs budgétaire et comptable ministériels des services du Premier ministre et du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait à Paris, le

Pour le CGDD,

Pour la DINUM, la directrice

Stéphanie Schaer